

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 18 MAI 2017

**Etaient Présents** : Jacky Moulin, Léonard Dillenschneider, Dominique Véret, Raymonde Joigneault, Louis-Philippe Forey, Yves Chaudat, Philippe Héritier, Marie-Christine Leclercq, Laurence Patru,

**Excusés** : Françoise Bosch, Stéphanie Da Costa

**Absente** : Pascale Gatti-Chevillon

### **ENVIRONNEMENT**

Madame Raymonde Joigneault fait le point sur l'environnement et le fleurissement de la commune.

### **LOCATION APPARTEMENT 2<sup>E</sup> ETAGE SALLE DES FETES**

Le locataire de l'appartement communal de type F2, situé au 2<sup>e</sup> étage au-dessus de la salle des fêtes informe la commune de son départ le 1<sup>er</sup> août prochain.

Des démarches seront entreprises pour la recherche d'un nouveau locataire.

### **ORGANISATION DES FESTIVITES DU 13 JUILLET**

Mr Dominique Véret rappelle les devis en sa possession sur l'organisation de ces festivités. Un courrier sera adressé à tous les présidents d'associations pour demander qui serait intéressé pour tenir la buvette du 13 juillet.

### **SICECO**

Philippe Héritier rappelle les dossiers avec le SICECO.

### **ACQUISITION PARCELLES POUR ELARGISSEMENT « CHEMIN NEUF » à CORGOLOIN : Présentation par Mr Léonard Dillenschneider**

#### **Délibération**

\* Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 1 abstention et 10 voix pour ,donne son accord pour l'acquisition de parcelles de vignes et de terre auprès des Domaines Gachot et Fornerol, parcelles situées à Corgoloin le long de la voie communale dite « Chemin Neuf » qui permettront d'élargir la route pour laquelle aujourd'hui il est difficile de se croiser et aussi de faire l'alignement nécessaire.

### **BAIL EMPHYTEOTIQUE COMMUNE DE CORGOLOIN AVEC ORVITIS**

Présentation par le Maire et Léonard Dillenschneider

## Délibération

\*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide en accord avec ORVITIS de résilier le bail emphytéotique qui avait été conclu le 1<sup>er</sup> Octobre 1998 pour un appartement situé n°5 Rue du Petit Paris à Corgoloin pour une durée de 65 ans moyennant une indemnité de résiliation de ce bail de 5000.00€ (négociée avec Orvitis). Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette résiliation.

### **VENTE APPARTEMENT 5 RUE DU PETIT PARIS**

\*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la vente de l'appartement communal situé au 5 Rue du Petit Paris au prix de 52 500.00€. Cette transaction est effectuée par le biais de l'Agence Cimm'immobilier de Beaune. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette transaction.

### **TOURS DE GARDE DES ELECTIONS LEGISLATIVES**

Les conseillers municipaux recevront la trame des tours de garde à compléter pour le prochain conseil municipal.

Fin de la séance : 21h30